

Rapport public Parcoursup session 2023

Université Paris Panthéon Assas - Licence - Droit

Les données de la procédure

Les données de la procédure correspondent aux données de la phase principale, calculées au 07 juillet 2023.

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de propositions d'admission en procédure principale	Rang du dernier admis en procédure principale	Taux minimum boursier	Taux non résidents
Université Paris Panthéon Assas - Licence - Droit	Jury par défaut	Tous les candidats	950	13324	1845	1954	14	5

Le rappel des caractéristiques de la formation

Attendus nationaux

Outre la diversité des formations de 1er cycle, et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

ELEMENTS DE CADRAGE NATIONAL

Il est attendu des candidats en licence Mention DROIT :

- Savoir mobiliser des compétences d'expression écrite et orale qui témoignent de qualités rédactionnelles et oratoires

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la maîtrise de la langue française, écrite et orale, par le candidat. Le droit est une discipline où les qualités oratoires (la « plaidoirie ») et les qualités rédactionnelles (rédaction de courriers, d'actes juridiques, etc.) sont fondamentales. La précision qu'appelle le raisonnement juridique implique que le candidat maîtrise, ab initio, les fondamentaux de la langue.

- Disposer d'aptitudes à la compréhension, à l'analyse et à la synthèse d'un texte

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la capacité du candidat à « comprendre » l'écrit. La formation en Licence de droit requiert en effet l'analyse combinée de nombreuses sources juridiques (constitutions, lois, règlements, textes internationaux, jurisprudence, doctrine) qu'il faut pouvoir comprendre, mettre en perspective et éventuellement critiquer sur la base d'un raisonnement juridique.

- Disposer d'aptitudes à la logique et au raisonnement conceptuel

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la capacité du candidat à produire une argumentation structurée, même relativement simple, et à raisonner sur des concepts. La formation en Licence de droit requiert en effet une certaine capacité d'abstraction, de logique formelle et de déduction.

- Pouvoir travailler de façon autonome et organiser son travail

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la capacité du candidat à travailler de façon autonome. La formation en Licence de droit laisse en effet une place substantielle à l'organisation et au travail personnel. L'encadrement est souple : seule une partie limitée des enseignements est obligatoire et donne lieu à des rendus obligatoires de travaux (les travaux dirigés).

- Etre ouvert au monde et disposer de connaissances linguistiques

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, que l'étudiant ait un niveau suffisant de compétences dans au moins une langue vivante étrangère, notamment l'anglais.

La formation en Licence de droit s'inscrit en effet nécessairement dans un contexte juridique européen et global qui implique, au cours du cursus, d'étudier d'autres systèmes juridiques que le système national, qui sont le plus souvent en langue étrangère.

*Avoir répondu à un [questionnaire d'auto-évaluation](#) disponible sur le site de l'Onisep Terminales2022-2023 à partir de la date d'ouverture de la plateforme pour la formulation des vœux. Avoir répondu à ce questionnaire est une condition de recevabilité du dossier (une attestation téléchargeable sera délivrée par le site Terminales2022-2023). Cette attestation sera à joindre au dossier de candidature.

Attendus locaux

Il est fortement recommandé d'avoir suivi une filière générale.

Conditions d'inscription

Sont autorisés à s'inscrire :

- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un baccalauréat français des séries générales, technologiques ou professionnelles.
- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un DAEU.
- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un diplôme français de niveau IV hors baccalauréat.
- . Les candidats ressortissants de l'U.E, de l'EEE, de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre, titulaires ou en préparation d'un diplôme donnant accès à l'enseignement supérieur européen.
- . Les candidats ressortissants de l'U.E, de l'EEE, de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre, titulaires ou en préparation d'un équivalent au baccalauréat français (diplôme obtenu hors U.E).

N.B : Les candidats non ressortissants de l'U.E, de l'EEE, de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre, titulaires ou en préparation d'un diplôme équivalent au baccalauréat français (U.E ou hors UE) ne passent pas par la plateforme Parcoursup, mais par la procédure DAP.

- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un diplôme français de niveau IV (hors baccalauréat, DAEU auxquels s'ajoute la capacité en droit pour les licences de droit) doivent faire l'objet d'une validation de leur diplôme par l'université.

Contenu et organisation des enseignements pour la formation

Vous trouverez toutes les informations concernant le contenu et l'organisation de la formation en cliquant sur le lien suivant :

[Licence en droit](#)

L'Université Paris-Paris-Panthéon-Assas propose un large choix de cursus (Collège de droit, Doubles cursus, doubles ou triples diplômes internationaux, diplômes d'université en droits étrangers) et des parcours

diversifiés en fonction des profils et objectifs propres à chaque étudiant.

Les candidats à l'inscription en licence, sont ainsi invités à consulter l'offre de formation pour déterminer celle qui correspond le mieux à leur projet :

<https://www.u-paris2.fr/fr/formations/offre-de-formation/droit/licences-en-droit>

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

La commission d'examen des vœux pour la Licence de Droit a étudié les dossiers des candidats conformément aux attendus locaux et aux éléments pris en compte tels que définis par le conseil d'administration de l'Université Paris-Panthéon-Assas (14 décembre 2022) et affichés sur la plateforme Parcoursup. La note de l'épreuve anticipée de français, pour les élèves de terminale, ainsi que les matières littéraires et la matière principale, selon la nature du baccalauréat, ont été privilégiées. Des majorations ont également été attribuées aux candidats issus d'une filière générale du baccalauréat, aux candidats ayant suivi des enseignements de langues anciennes et selon l'appréciation portée sur la fiche Avenir. La commission d'examen des vœux a apprécié les mérites des candidats sur la base :

- d'un pré-classement informatique résultant de l'utilisation d'un outil algorithmique d'aide à la décision ;
- de l'étude des notes obtenues au baccalauréat (ou à son équivalent) ainsi que des notes obtenues dans le cadre du cursus entamé dans une autre filière de l'enseignement supérieur pour les candidats en réorientation ;
- de l'analyse complémentaire des éléments qualitatifs figurant dans les dossiers, en particulier en cas d'incohérence ou d'égalité de classement et de candidatures insuffisamment renseignées sur la plateforme.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Un traitement algorithmique permettant essentiellement, à partir des données quantitatives et qualitatives figurant dans les dossiers, de calculer les moyennes des notes récupérées ou attribuées aux candidats, a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux afin de l'aider dans ses travaux, et non se substituer à elle.

Ce traitement automatisé, dont le paramétrage a été effectué par la commission d'examen des vœux en fonction des critères que ses membres ont définis, a été utilisé pour effectuer une première analyse des candidatures et un pré-classement de ces dernières. La commission d'examen des vœux s'est en partie fondée sur ces éléments pour apprécier les mérites des candidatures.

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Afin de la mettre en mesure d'évaluer l'adaptation des candidats aux qualités attendues pour réussir des études en droit, la commission des vœux tient à souligner :

- la nécessité de présenter un maximum de notes excellentes à l'appui du dossier ;
- l'importance d'avoir obtenu d'excellents résultats aux épreuves anticipées du baccalauréat lorsqu'elles sont organisées (qui sont particulièrement pris en considération au regard de leur caractère objectif et fiable) ;
- l'intérêt porté à la fiche Avenir et, dans une moindre mesure, aux activités extrascolaires.

Tableau Synoptique

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des voeux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultat académique	Les notes de première, de terminale, des épreuves anticipées du baccalauréat et pour les candidats en réorientation, les notes également du baccalauréat (ou de son équivalent) et de l'enseignement supérieur	Les notes examinées lorsqu'elles font partie des enseignements suivis sont notamment les notes de français, de philosophie, d'histoire-géographie, d'anglais et de mathématiques	Pour l'examen du voeu du candidat, sont notamment prises en compte les notes de première, de terminale, des épreuves anticipées du baccalauréat et pour les candidats en réorientation, les notes également du baccalauréat (ou de son équivalent) et de l'enseignement supérieur. L'attention des candidats est attirée sur la nécessité d'intégrer toutes les notes dont ils disposent sur la Plateforme Parcoursup. Les dossiers appuyés sur un nombre restreint de notes ne peuvent évidemment être appréciés correctement. Par ailleurs, dans l'hypothèse dans laquelle les notes sont intégrées par le candidat, il est exigé qu'ils versent, comme cela est possible, les bulletins de notes correspondant sur la plateforme Parcoursup au format PDF. S'agissant de l'appréciation des dossiers de candidature, il est indiqué : - qu'une	Essentiel

			<p>attention toute particulière est portée aux résultats des épreuves du bac de français (écrit et oral) lorsqu'ils sont disponibles. - qu'outre les matières du tronc commun prévues dans le baccalauréat général, sont principalement prises en compte les notes acquises dans les matières de spécialité : Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques, Humanités, littérature et philosophie, Langues, littératures et cultures étrangères, Mathématiques, Sciences économiques et sociales - que le choix de matières optionnelles par les lycéens est apprécié</p>	
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Qualités rédactionnelles et culture générale	Les éléments fournis sur ce point par le dossier du candidat, notamment par la « fiche avenir », pourront être pris en compte.	Important
Savoir-être	Savoir-être	Les éléments fournis sur ce point par le dossier du candidat pourront être pris en compte le cas échéant.	Les éléments fournis sur ce point par le dossier du candidat pourront être pris en compte.	Complémentaire
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du	Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Motivation à intégrer la Licence de Droit, projet professionnel	Les éléments fournis sur ce point par le dossier du candidat, notamment	Important

projet			dans la lettre de motivation, pourront être pris en compte.	
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Activités extra-scolaires	Les éléments fournis sur ce point par le dossier du candidat pourront être pris en compte.	Complémentaire

Signature :

Stéphane BRACONNIER,
Président de l'établissement Université Paris Panthéon
Assas